NOUVELLES DE LA SOIRÉE

Les théâtres fermés

Par ordre, les quatre théâtres subventionnés : Opéra, Comédie-Française, Opéra-Comique, Odéon, ont fait relâche ce soir mercredi.

A l'Hôpital Beaujon

Mme la comtesse de Horn, dont l'état, ainsi que nous l'avons dit hier, inspirait de grandes inquiétudes, est morte cet après-midi, à deux heures, à l'hôpital Beaujon, entourée de membres de sa famille. Mme Jullian vient également de mourir.

Par contre, Mme la baronne de Lassingen, fille de la comtesse de Horn, a pu être transportée vers midi, chez elle, 2 rue de Berne.

La duchesse d'Alençon

Mme la duchesse d'Alençon dont on n'a pas retrouvé ou tout au moins reconnu le cadavre, qui était comprise parmi les personnes disparues, doit être malheureusement comptée au nombre des victimes.

On a en effet retrouvé ce matin plusieurs bijoux lui appartenant.

Cadavres non reconnus

Une trentaine de cadavres ne pourront être reconnus, à cause de l'état affreux dans lequel ils se trouvent. Les obsèques de ceux-là devront par conséquent être faites en bloc, ainsi qu'il fut procédé pour les quinze ou seize victimes non reconnues de l'incendie de l'Opéra-Comique.

Nouvelles victimes reconnues

Voici la liste des victimes reconnues dans l'après midi :

Mme la générale Chevals, née Boucher de Saint-Ange; Mlle de Saint-Ange Laure; de Chevilly Yvonne, 16 ans ; Mme la vicomtesse de Damas Mathilde, née de Juigné ; Mlle Diale Marie, 21 ans ; Mmes la comtesse Serrurier, née Pelleria de Lastrelle Aurélie, 47 ans ; la générale Warnet, née Emma Jeanne, 65 ans ; Mlles Comeau Marie, 58 ans; Terre Louise, 49 ans.

Au Conseil municipal

M. Quentin-Bauchard, conseiller municipal des Champs-Elysées, questionnera lundi le préfet de police sur les causes de la catastrophe.

L'enquête officielle

M. Darlan a communiqué au Conseil des ministres les résultats de l'enquête sur la catastrophe.

Les causes sont déterminées et les responsabilités établies. Le juge d'instruction, M. Bertulus, aurait constaté que l'installation du Bazar a été faite dans des conditions de grande légèreté. Certaines imprudences auraient été relevées à la charge des organisateurs.

Presse et interviews

Le *Soir* dit que 62 récompenses ont été décernées pour les agents et 12 pour les civils qui ont participé au sauvetage.

Le même journal publie de nombreuses interviews où les incidents déjà connus sont relatés avec de grands détails, notamment par le duc d'Alençon qui a fait le récit de toutes les péripéties de la reconnaissance du corps de la duchesse.

Les autre interviews, quoique intéressantes ne donnent guère que des faits déjà connus.

Le nombre des morts

Le nombre total des morts est de 121, dont 92 reconnus et 29 non reconnus.

Il faut ajouter à ce chiffre les blessés qui ont succombé aujourd'hui et ceux qui ne survivront pas à leurs brûlures, une dizaine environ.

Télégrammes officiels

Voici le texte des télégrammes officiels reçus à l'occasion de la catastrophe d'hier:

Télégramme de la Reine d'Angleterre

Windsor Castle, 5 mai.

Monsieur le Président de la République, Paris.

Je suis consternée de l'affreuse catastrophe qui jette Paris dans la désolation. Veuillez croire à ma très vive sympathie dans ce terrible désastre.

VICTORIA.

M. Faure a répondu :

« Le président de la République à sa majesté la reine Victoria, reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, impératrice des Indes, Windsor Castle.

« Je remercie votre majesté des témoignages de sa vive sympathie qu'elle veut bien m'adresser.

« La France sera touchée de la part que votre majesté veut bien prendre au deuil si cruel qui vient de nous frapper. »

Télégramme de l'empereur d'Allemagne

Berlin, 5 mai.

M. le Président de la République Française, Paris.

Veuillez permettre que je m'associe au deuil que Paris et la France entière ressentent en ce moment par suite de la terrible catastrophe de la rue Jean Goujon. Que Dieu soulage tous les malheureux qui pleurent en ce moment une vie chérie.

Réponse du Président de la République

« Le président de la République française à sa majesté Guillaume II, empereur d'Allemagne à Berlin.

» Je suis touché des sentiments exprimés dans le télégramme par lequel votre majesté impériale et royale s'associe au deuil, où la catastrophe d'hier a plongé Paris et la France tout entière.

« Je la remercie des vœux qu'elle forme pour que Dieu soutienne et console les malheureux, affligés par le terrible désastre qui nous émeut profondément.»

Télégramme du gouvernement Belge

Bruxelles, 5 mai.

Ministère Belge à Paris

Le roi et le gouvernement sont douloureusement affectés par la catastrophe d'hier.

Soyez auprès du ministre des affaires étrangères l'interprète de nos sympathies.

Cause de la catastrophe

L'instruction établit la cause de la catastrophe, l'incendie parait dû à l'acétylène. On sait que ce gaz, dont les chimistes ne connaissent pas toutes les propriétés est extrêmement dangereux et qu'on peut comprimer dans une bonbonne de moyenne grosseur, une quantité équivalente à celle d'un gazomètre puissant de gaz d'éclairage.

Aussi quand un récipient vient à éclater, l'acétylène envahit-il instantanément toutes les parties de la salle où il se dégage et prend feu comme l'éther vaporisé. C'est ce que nous disait une jeune femme qui a échappé à la catastrophe.

Elle raconte que la salle du bazar fut instantanément remplie de feu de telle sorte que le velum, les comptoirs, les cloisons, tout fut incendié en un moment.

Suivant le *Soir*, le juge Bertulus a saisi sur place, à l'endroit du cinématographe les débris d'une bonbonne paraissant avoir contenu du gaz explosif.

De son côté la *Presse* dit que l'incendie est dû à l'acétylène qu'a employé l'entrepreneur du cinématographe.

La bonbonne a été saisie et toutes les responsabilités sont établies par l'enquête de M. Bertulus.

Contrairement aux dires de certains journaux, aucune découverte n'aurait été faite d'une bonbonne ayant contenu de l'acétylène.

M. Girard, directeur du laboratoire, attribue le feu à l'incendie d'une buche surmontant le cinématographe.

On suppose que ce sont les lampes d'éther qui ont déterminé un jet de flammes et ont provoqué l'incendie.

Nouvelle liste de morts

Voici une nouvelle liste de morts, officiellement reconnus :

Mme de Beauchamp, 30 ans, Mme Dillaye, 42 ans, vicomtesse de Malezieux, 27 ans, Mlle Sarassi, 23 ans, Mlle Guilleson, 23 ans, Mme Lameyrie, 43 ans, Mlle Mornon, 36 ans, Mme de Carbonel, Mme Gosse 50 ans.

Mlle Angèle Gosse, 20 ans Mlle Zoé Gosse, 18 ans (M. Gosse est dans un état désespéré par suite de son désespoir), Mme Nitot, 34 ans, Mlle Nitot, 9 ans, duchesse d'Alençon, baronne de Saint-Didier, 39 ans, Mme de Horne, allemande, 49 ans, Mme Julian, 52 ans

Parmi les cadavres non reconnus doivent se trouver la comtesse Lupe-Conrot de Villeneuve et une seconde fille du docteur Nitot.

LES MINEURS DU GARD

(De notre correspondant particulier)

La Grand'Combe, 5 mai.

La situation reste la même. Malgré les plus odieuses pressions, les ouvriers ne semblent pas disposés à vouloir céder aux exigences brutales de la compagnie.

La réunion d'hier a été présidée par le citoyen Reboul, vice-président du conseil syndical qui excuse le citoyen Rouquette appelé à Nimes pour faire des conférences au bénéfice des grévistes

Le citoyen Coutant, député, prend la parole et quoique fatigué du voyage développe très clairement les questions de solidarité; il apporte tout d'abord son salut fraternel et les marques de sympathies aux vaillants lutteurs de la Grand'Combe. C'est au nom de mes amis de la classe ouvrière et de mes électeurs que je viens parmi vous : toute la France connait aujourd'hui, les motifs qui ont déterminé cette grève, elle vous est sympathique. Le travailleur, pour M. de Ramel et autres, dit-il, est chose qu'on achète et dont on a le droit de disposer.

L'orateur fait ensuite l'éloge des syndicats ouvriers ; il encourage en quelques mots les ouvriers au calme et au sang-froid et les engage à persévérer dans la lutte.

Après lui le député Dejeante fait l'éloge de l'acte de solidarité dont ont fait preuve les ouvriers de la Grand'Combe.

La séance est levée au cri de : Vive le syndicat ! Vive la grève ! prononcé par près de 3.000 personnes assistant à la réunion.

Le cortège défile lentement et silencieusement. Aucun incident à signaler. Une fois pour toutes la gendarmerie a compris que point n'était besoin d'elle devant une pareille dignité de caractère des ouvriers.

Le citoyen Gérault-Richard, député de la Seine, est arrivé aujourd'hui. Il prendra la parole dans une réunion qui aura lieu cet après-midi.

TIRAGE FINANCIER

Paris, 5 mai.

Voici le résultat du 89e tirage trimestriel des obligations de la ville de Paris, de 1876 :

Le numéro 337,269 gagne 100,000 francs.

Le numéro 11,663 gagne 50,000 fr.

Les trois numéros suivants sont remboursés chacun par 10,000 fr. — 395,591 — 45,180 — 226,626.

Les quatre numéros suivants sont remboursés chacun par 5,000 francs : 474.789 — 13.832 — 351.171 — 442.126.

La GUERRE en ORIENT

LA SITUATION

Les dépêches ne donnent connaissance d'aucun engagement important soit en Thessalie, soit en Epire.

De Pharsale on télégraphie à Athènes qu'après leur défaite les Turcs ne sont pas revenus sur Velestino ; mais ils lancent des reconnaissances dans les environs ; l'armée grecque occupe des positions assez fortes pour repousser des forces de beaucoup supérieures.

En Epire, les troupes grecques se préparent à passer le pont de Taffera, point distant de dix kilomètres d'Arta et occupé par les Turcs.

La Porte vient de faire connaître sa réponse à la note des ambassadeurs française, russe et anglais.

Elle se déclare prête à accepter que les ambassades prennent les Grecs sous leur protection jusqu'à une date déterminée sous la réserve que les droits dont jouissent les Grecs en vertu de traités spéciaux, soient suspendus en raison de l'état de guerre.

Le correspondant spécial du *Daily Chronicle* à Athènes dit que les ministres étrangers ont offert l'intervention des puissances. Le gouvernement grec aurait réservé sa réponse.

NOS DEPÊCHES

Constantinople, 5 mai.

Il a été décidé de porter à 300,000 hommes l'effectif des troupes dans les provinces européennes. La Turquie aura donc bientôt cinq cent mille hommes environ sous les armes, les troupes stationnées en Anatolie comprises.

Quatre transports, chargés de troupes turques, ont traversé hier les Dardanelles, se dirigeant vers la mer Egée. On ignore leur destination.

Athènes, 5 mai

Une dépêche d'Athènes au *Daily Telegraph* annonce que le gouvernement a résolu de continuer les hostilités.

Vingt-trois mille hommes de troupes fraîches vont être équipées et envoyées à Pharsale.

Rome, 5 mai.

Suivant une dépêche privée, le gouvernement grec aurait découvert un complot tendant à détrôner ou même à assassiner le roi Georges.

Constantinople, 5 mai.

La masse principale des forces turques marche vers Pharsale, où le gros des forces grecques serait assemblé.

Les grecs sont au nombre de 23,000 hommes

A Velestino, le colonel grec Smolenski a repoussé victorieusement les Turcs. Les pertes sont sérieuses des deux côtés

Les Turcs attaquent deux autres points

Une dépêche d'Athènes annonce qu'un combat a commencé entre Velestino et Pharsale.

DERNIÈRE HEURE

CONVOCATION D'ÉLECTEURS

Paris, 5 mai.

Les électeurs de la 1re circonscription de Lannion (Côtes-du-Nord) sont convoqués pour le 30 mai, à l'effet d'élire un député en remplacement de M. de Kergariou.

Les électeurs des cantons d'Aix-Sud (Bouches-du-Rhône), d'Athis (Orne), de Dijon-Est (Côte-d'Or) et du 3e canton de Marseille sont convoqués pour le 15 mai prochain à l'effet d'élire leur représentant au Conseil d'arrondissement.

CONGRÈS COLONIAL

Bruxelles, 5 mai.

Un Congrès international est organisé sous les auspices du gouvernement belge et de l'Etat indépendant du Congo ; il se réunira à Bruxelles les 16, 17, 18 et 19 août.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

UN GRAVE ACCIDENT

ROUBAIX, 5 mai.

Avant-hier, un grave accident s'est produit chez M. Oscar Benoist, négociant, rue de l'Ouest.

Un ouvrier trieur, Jules Cornil, âgé de 16 ans, demeurant rue Favreuil, a fait une chute dans l'escalier. Il s'est fait au sommet du crâne une plaie qui a provoqué le décollement du cuir chevelu sur une étendue de deux centimètres, l'os a aussi été atteint.

Le malheureux a été retrouvé au pied de l'escalier, baignant dans son sang privé de connaissance et en proie à des convulsions.

Le docteur Largillière a été appelé à soigner le blessé. Il craint une issue fatale.

EXPLOSION DANS UNE MINE

LENS, 5 mai.

Un groupe d'ouvriers mineurs travaillant dans une des bowettes de la fosse n° 7 de la Compagnie des mines de Lens à Wingles étaient en train de perforer quand soudain une mine bourrée la veille et qui avait raté, fit explosion tuant sur le coup le nommé Lecutiez, chef de poste, et blessant grièvement trois autres ouvriers

L'un de ceux-ci habitant la commune de Douvrin, devra subir l'amputation du bras droit, et un autre dont la famille réside à Wavrin a eu le côté gauche ouvert. Son état est très grave. En outre, les autres aides mineurs présents à cette explosion ont, par suite de la détonation été rendus sourds.

Cet accident a vivement impressionné la population minière.

OPINIONS.

LA COOPERATION

Un livre de Bancel

Avec préface de J. Grave, l'étude consciencieuse de l'auteur sur le *Coopératisme* considéré comme action révolutionnaire immédiate et pratique, présentée élégamment par la bibliothèque de « la Plume » en une jolie brochure, offre au lecteur l'attachant intérêt d'un problème économique discuté avec passion par les Ecoles sociales les plus diverses.

Avec Bancel, nous rejetons comme œuvres essentiellement conservatrices les *associations coopératives de production*, et, si nous admettons qu'il est possible de donner au prolétaire, par *celles de consommation*, une force dans la bataille de classes, si nous ne saurions contester que ces groupements, outre l'amélioration évidente — parce qu'ils sont assez peu répandus — du sort des coopérateurs, ne permissent à ces derniers de gérer eux-mêmes leurs intérêts, nous sommes moins enthousiastes que lui pour ce système — possible — de propagande.

Mais voyons.

***

Quatre chapitres ordonnent le travail de Bancel. Du premier, consacré à la *participation aux bénéfices*, comme du second dénonçant l'hypocrisie des associations coopératives de crédit, nous dirons peu, acceptant les conclusions de l'auteur. Le sentiment qui préside à la générosité patronale n'est-il pas tout entier dans cette déclaration de M. Laroche-Joubert, au président de la commission d'enquête parlementaire : « Si je suis philanthrope c'est sans le savoir : en faisant participer mes ouvriers, j'ai cru agir au mieux de mes intérêts ? »

Et ce dilemne posé par Bancel, résume bien tout ce que nous pensons de la participation aux bénéfices : « en l'état actuel, un patron qui voudrait du bien à ses ouvriers et qui pour le leur prouver, leur distribuerait des salaires plus élevés qu'ailleurs, serait vite ruiné. Or, les industries avec participation aux bénéfices prospèrent, donc les patrons n'y perdent rien mais les ouvriers gagnent davantage; par conséquent ce système comporte une plus-value nouvelle — provenant évidemment de l'intensification du travail »

Quant aux associations coopératives de crédit, c'est l'inutile effort des petits producteurs condamnés, sans espoir, à la disparition, par l'organisation sociale actuelle ; quoi que fassent les petits producteurs, ils seront dévorés par les gros

Le troisième chapitre traite des *Coopératives de production*. L'expérience nous en a montré le danger : un but atteint tout opposé à celui poursuivi. Malheureusement, on oublie parfois la propriété contagieuse du virus qu'on veut détruire, et loin d'aller à la socialisation des moyens de production, on ne tend rien moins qu'à créer de nouveaux propriétaires ayant les mêmes intérêts, d'où les mêmes mœurs de classe. Aussi le congrès ouvrier de 1893 repousse-t-il la création de coopératives de production.

Comme Engels, nous disons : « L'Etat seul peut, actuellement organiser la production ; l'Etat ayant alors rempli sa fonction historique, n'aura plus de raison d'être et il disparaitra. »

***

Si nous avons dit que nous ne partagions pas l'enthousiasme que manifeste Bancel pour les coopératives de consommation, c'est que nous ne croyons pas qu'il soit, pratiquement, aussi simple que de l'admettre, de développer là, des sentiments particuliers de solidarité; d'y faire, naturellement, la propagande qu'il est impossible de faire ailleurs. Et d'ailleurs, ce que nous craignons, c'est qu'aussi bien par la coopérative de consommation, que par celle de production, on ne touchât qu'à l'égoïsme étroit des coopérateurs. Ce serait alors, véritablement le palliatif que nous, révolutionnaires, nous devons craindre.

Quant à combattre la coopérative de consommation, sous le prétexte qu'elle attente à la petite propriété, ce serait bien mal connaître les fatalités du régime capitaliste, et ridiculement faire montre d'un esprit casuiste qui nous est étranger. D'ailleurs, dans pas mal de villes industrielles du Nord, les patrons eux-mêmes, ne fondent-ils pas sous le nom d'*Economats*, des *coopératives de consommations* dont ils sont les premiers bénéficiaires.... aux dépens de l'ouvrier, du petit commerçant ? Bien légitime est alors la libre association des travailleurs se groupant pour ne s'assurer qu'à eux-mêmes, le bénéfice de la coopération !

***

Pour terminer cette notice bibliographique disons avec J. Grave : « Oui, les coopératives peuvent-être un excellent moyen d'éducation pour les travailleurs; oui, elles pourraient devenir, entre leurs mains, si rien n'entravait leur évolution, une force qui leur permettrait de s'émanciper du joug capitaliste, mais à condition que ceux qui en feront partie, soient guidés par un idéal plus haut que celui qui, à l'heure actuelle, mène les coopérateurs qui ne voient pas au delà du résultat immédiat : avoir meilleur marché, marchandises meilleures, bénéfices à partager à fin de l'an. »

MARY-GILL.

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DU PAS-DE-CALAIS

Présidence de M. PAIN

Audience du mercredi 5 mai

1re affaire. — Faux et usage de faux. — Accusé : Pierre Wallet, âgé de 24 ans, épicier, demeurant à Guines.

Pour payer une dette contractée chez le sieur Chaillou, opticien à Boulogne, Wallet souscrivit deux effets et les « avalisa » en imitant la signature du nommé H. Vigneron, marchand de rouenneries à Hardighem.

L'accusé avoue les faits qui lui sont reprochés ; il est bien noté et n'a pas d'antécédents judiciaires ; il a été déclaré en faillite le 30 mars dernier par le tribunal de commerce de Calais; en outre ses procédés commerciaux ont été fréquemment suspects.

Défenseur, Me Benoit.

Wallet est acquitté.

2e affaire. — Coups volontaires ayant occasionné la perte d'un œil. — Accusé : Tiburce Darcy, âgé de 19 ans, journalier, demeurant à Calais.

Dans la soirée du 3 janvier 1897, à Calais, l'accusé Darcy était attablé dans un cabaret en compagnie de plusieurs consommateurs parmi lesquels se trouvait le sieur Guilbert lorsqu'une dispute s'éleva entre les deux hommes, tous deux marchands de charbon à Calais : le sieur Guilbert ayant déclaré que dorénavant il vendrait sa marchandise à raison de 0 fr. 75 les quarante kilos, Darcy répliqua qu'il abaisserait à 0 fr. 60 le prix de la sienne : la discussion s'échauffa, et bientôt les deux interlocuteurs étant pris de boisson, elle dégénéra en querelle.

Tout à coup, Guilbert qui se trouvait assis sur un banc longeant la muraille du café et avait devant lui les tables destinées aux consommateurs se leva brusquement, voulut quitter sa place et essaya, pour cela, de passer par dessus la table autour de laquelle étaient rangés ses amis.

Darcy, placé de l'autre côté de cette table, s'imagina alors que l'intention de Guilbert était de s'élancer sur lui pour le frapper. Il se leva aussitôt à son tour, gagna la porte de sortie de l'établissement, après s'être muni d'une chope vide qu'il prit sur une table voisine. Pendant ce temps, Guilbert, auquel son état d'ivresse n'avait pas permis de franchir la table et qui était tombé entre cette table et le mur, s'était relevé et avait gagné la porte pour sortir aussi du café.

Au moment où il touchait le seuil, il se trouva en face de Darcy qui paraissait l'attendre et lorsqu'il ne fut plus qu'à environ deux mètres de l'accusé, celui-ci lui lança à la figure, avec une extrême violence, la chope dont il s'était armé.

Le verre se brisa sur le visage de la victime qui tomba, atteinte à l'œil droit; cet organe est aujourd'hui irrémédiablement perdu. Le médecin qui a procédé à l'examen du sieur Guilbert a déclaré que des désordres pourraient se produire en outre du côté de l'œil gauche.

L'accusé a reconnu les faits qui lui étaient reprochés, il déclare avoir frappé Guilbert parce qu'il craignait d'être assailli par lui. Il est bien noté et n'a pas d'antécédents judiciaires.

Darsy est acquitté. La partie civile obtient 1000 francs de dommages-intérêts.

Défenseur, Me Bellanger.

LILLE

CONFÉRENCE A LA MAISON DU PEUPLE

Lundi 10 mai 1897, à 10 heures du matin, à l'occasion de la Fête du Broquelet, à la Maison du Peuple, rue de Béthune, 21, Grande Conférence publique, organisée par la Chambre syndicale de l'industrie textile de Lille et des environ, sous la présidence du citoyen CARRETTE, maire de Roubaix, avec le concours des citoyens DELORY, maire de Lille et SIAUVE-EVAUSY, rédacteur en chef du *Réveil du Nord* et de l'*Egalité*.

Prix d'entrée : 20 centimes, au profit des nécessiteux du syndicat.

PARTI OUVRIER. — SECTION LILLOISE

Comité central

Assemblée générale de tous les membres de la section, aujourd'hui jeudi 6 mai à 8 h. 1/2 du soir, à la Maison du Peuple.

Ordre du jour très important.

L'incendie du Bazar de Charité

Le terrible incendie du Bazar de Charité de Paris a causé une vive émotion à Lille. Plusieurs des victimes de cette catastrophe étaient très connues dans notre région où elles avaient des relations amicales et même des liens de parenté.

Citons notamment la comtesse Mimerel et sa mère, Mme de Gosselin, qui ont péri dans l'incendie. Mme la comtesse Mimerel était la nièce de M. Eugène Delemar, avocat au barreau de Lille, et était apparentée par alliance à plusieurs familles de Lille et de Roubaix.

Mme de Saint-Didier, autre victime, était très connue dans notre ville. Elle était veuve de M. de Saint-Didier, administrateur de la Compagnie du chemin de fer du Nord, à Lille.

Mme Rolland-Gosselin était la belle-sœur de M. Masse-Rolland et la nièce de Mme Masse-Meurisse, nos concitoyens.

Nouvelles militaires

En exécution des prescriptions du règlement du 23 mars 1894, les officiers et les adjoints de l'état-major particulier du génie appartenant à la reserve de l'armée active ou à l'armée territoriale, non appelés en 1896, seront convoqués en 1897.

Les convocations auront lieu avant la fin d'octobre prochain. Le personnel appelé devra se présenter en tenue et pourvu de l'armement réglementaire.

Les officiers et les adjoints des états-majors du génie des corps d'armée et des services du génie des étapes, se rendant dans les localités éloignées des centres de mobilisation et ne devant pas prendre part aux manœuvres, seront convoqués par les directeurs du génie les plus rapprochés de leur résidence.

Tramways

La traction mécanique, système Serpollet, a commencé à fonctionner régulièrement mardi matin sur la ligne de Lille à Lomme.

Optique : GALERIES LILLOISES

Le docteur Phocas en Grèce

Nous avons annoncé qu'une ambulance française, organisée par M. le docteur Panas, de la Faculté de Paris, et par les Dames de France, était partie pour Athènes.

Le sous-chef de cette ambulance est M. le docteur Phocas, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Lille. M. le docteur Phocas est de nationalité grecque, mais il s'était fait naturaliser français.

Le chef de l'ambulance est M. le docteur Delbet, professeur agrégé, chirurgien des hospices à Paris.

Nos meilleurs vœux accompagnent ces dévoués citoyens.

Accidents de voiture

Un cheval attelé, que l'on croit appartenir à un boucher de Ronchin, a pris le mors aux dents mardi soir, vers 6 heures, faubourg de Douai. En arrivant au grand galop près de la barrière du chemin de fer il a renversé deux enfants qui ont été gravement blessés à la tête. Ce sont les nommés Edmond Rysbock, 7 ans, et Louis Synaeve, 6 ans, tous deux demeurant chez leurs parents, rue du Faubourg-de-Douai, 172.

Une enquête est ouverte par M. Cordier, commissaire de police.

71

LE JUSTICIER

PAR

CÉCILE CASSOT

Son air doux, triste, presque grave, continuait la ressemblance. Il avait envie de parler à cette fille que sa maîtresse appelait Bebelle, diminutif d'Isabelle.

Mais Dravalde était timide, il n'osa aller au-devant d'elle.

Que lui aurait-il dit ? Qu'elle lui rappelait une jeune fille de son âge ? Est-ce que cette déclaration l'intéresserait ? Elle rirait de lui et le ferait remarquer.

Il ne bougea donc pas de sa place. Il mangea sa fouace et but à petits coups son gobelet de vin blanc.

Une seconde fois le carreau s'ouvrit. Isabelle demandait à monter là haut auprès du monsieur qui s'était montré la veille si généreux pour elle.

Madame Michaux le lui permit.

La petite entra dans la salle par une porte que Dravalde n'avait pas aperçue; elle grimpa lestement le vilain escalier qui conduisait aux chambres du premier.

Cet acte si simple dans un pareil bouge lui donna froid au cœur.

Voilà pourtant ce que, dans un cadre supérieur, on exigeait d'Arlette. On la traquait pour obtenir d'elle cet abandon de sa pudeur ; on était prêt à la violenter si elle refusait d'obéir. Et cela de la part du roi, et pas une voix réprobatrice n'osait s'élever tout haut pour flétrir pareil crime.

Mais qu'est-ce qu'il était venu faire là, lui que sa douleur si vive, si grande, en quelque sorte sacrait ? est-ce qu'il était de ce monde ? Nullement ; il était attiré là par sa haine, pour se rassasier de la vue de ce Le Bel qui cherchait une compensation... et ce grand seigneur de Richelieu qui ne craignait pas d'intriguer avec ce farceur immonde ! Mon Dieu ! comme ils étaient bas d'instinct, ces grands, s'ils étaient hauts par leur naissance.

Et toute une classe honnête, laborieuse, travaillait à leur entretien sans se plaindre ! Belle besogne, ma foi ! beau résultat !

Il y avait encore peu de monde dans la salle.

Les hommes se réservaient pour l'après dîner.

Quelques jeunes gens, des étudiants, entouraient l'Italienne qui se prélassait, sur une estrade décorée de papier peint et de feuillage artificiel.

En riant, elle montrait des dents longues, blanches, que le coloris des lèvres relevait singulièrement. Son teint de bistre, ses magnifiques cheveux noirs qui pendaient en longues torsades sur son cou, ignoraient la poudre. Elle répondait aux compliments, dont ses oreilles devaient être lasses, par des éclats de rire perlés.

A la troisième petite table se trouvaient des buveurs de profession qui se racontaient les méfaits du passeur du bac du Petit-Bourbon.

Ceux-là se gaussaient des jeunes gens qui courtisaient la chanteuse, et leurs grimaces à l'adresse des bourgeois provoquaient le rire.

Cependant Isabelle descendit et Le Bel parut à son tour.

Le drôle, malgré un peu de boursouflure de la face, semblait allègre. Nonchalamment, il tirait ses poignets de dentelle sur ses mains fines, étincelantes de bagues, et se rengorgeait comme un pigeon qui roucoule. Il s'avança majestueusement vers le comptoir où se tenait Mme Michaux et lui parla en grasseyant et à voix basse.

Que lui disait-il ? Dravalde ne put l'entendre.

Mais la patronne de l'établissement riposta vivement. Dravalde en conclut qu'elle discutait le prix de la jeune fille; il ne pouvait avoir d'autre entretien, le maraud, pourvoyeur incessant du Parc-aux-Cerfs, homme vil que tout le monde craignait en l'exécrant.

Eh bien ! s'il le tuait, s'il l'écrasait du talon de son soulier comme une bête venimeuse, ne ferait-il pas un acte de justice?...

Baste ! il en sortirait un millier de terre qui s'empresseraient de venir prendre son emploi abject. Autant le laisser à son roi.

Le Bel et Mme Michaux avaient fini par s'entendre.

Le drôle, sans se presser, sortit de l'établissement, après avoir jeté un regard dans l'arrière-chambre.

Dravalde suivit le maraud qui longeait pesamment les hôtels de Créqui et de la Force, comme s'il attendait quelqu'un. Était-ce Isabelle ? Mais non, le coquin n'y pensait plus. Après une légère hésitation, il s'engagea dans la rue Jean-Saint-Denis, rue sombre, étroite, empuantie par les immondices que la neige recouvrait.

Il eût été facile à Dravalde de le poignarder, la rue était déserte, les boutiques fermées comme en un jour de deuil public.

C'était la manière des manants de protester contre l'exil du Parlement.

La répugnance que Le Bel inspirait à Dravalde empêcha ce dernier de commettre ce crime insensé. Il le suivit sans dessein préconçu ni mauvaise pensée. La préoccupation seule de savoir s'il ne cherchait pas la retraite d'Arlette obligeait Dravalde à se conduire en espion.

Le Bel était entré dans l'allée d'une maison fermée par un petit barreau à claire-voie.

Cette maison avait deux issues, dont l'une donnait dans la rue Chambfleury ; mais Dravalde l'ignorait.

Il y avait environ vingt minutes qu'il était sur le trottoir, quand il se trouva nez à nez avec Charlotte, l'ancienne camériste de la reine, passée au service de Mme de Pompadour.

Cette grande rousse, beaucoup moins farouche qu'autrefois, mise avec une recherche d'un goût douteux, s'était montrée pleine de sollicitude tendre pour Dravalde quand il était son camarade. Elle l'avait initié gentiment aux détails très minutieux de son service, lui avait appris à ouvrir une porte, à saluer, à tenir un plat, tâche moins facile que tout cela paraît de prime abord.

Charlotte s'était mise à aimer ce beau garçon dont les grands yeux clairs n'avaient rien d'effronté, dont la voix était douce, l'air timide. Il lui parlait avec un respect qui amusait les autres laquais, trop imbus des mœurs de la cour.

Par Charlotte, qui avait l'oreille de sa maîtresse, il avait toujours été fort bien informé. Tout ce qu'on avait manigancé contre le repos d'Arlette, il l'avait su, sans rien laisser paraître de ses véritables sentiments.

Il n'avait point semblé touché d'entendre le nom d'Arlette, qui pourtant précipitait les battements de son cœur, et sa curiosité restait au repos quand celle de ses camarades était fort surexcitée. On se moquait de la vertu de la « petite bergère », on en faisait des gorges chaudes en avalant des coupes de champagne rose qui pétillait comme les yeux des soubrettes. Il souriait, acceptait de choquer son verre contre celui de Charlotte, et se renfermait dans un mutisme qu'on prenait pour de l'indifférence. Sans qu'il le demandât, Charlotte lui disait tout, heureuse d'avoir pour confident un garçon discret, toujours disposé à l'écouter.

Quand il quitta Rambouillet, elle pleura, s'offrit à demander sa grâce à la marquise, qui la lui accorderait.

Mais Dravalde la remercia, prit congé d'elle, sans lui promettre de revenir la voir.

— Ah ! dit Charlotte en se jetant à son cou, c'est vous, mon cher camarade ! Quel heureux hasard de vous rencontrer ! Vous êtes sans place, reprit-elle, le jugeant malheureux d'après ses habits.

— Je travaille, s'empressa de répondre Dravalde, et je suis bienheureux.

— Vraiment !

— Mais oui, Charlotte, en douteriez-vous ? riposta le jeune homme, qui se composait le visage et la voix.

— Certainement ; vous êtes très pâle et vous paraissez bien souffrant.

— C'est le froid. Qui donc vous amène dans ce quartier si loin de Versailles et de Rambouillet ?

— Ne m'en parlez pas, Dravalde. Vous et moi, nous sommes obligés d'obéir aux ordres de nos maîtres, fussent-ils déraisonnables ; voilà pourquoi je suis là, dans cette boue, par ce froid noir. Mme la marquise ne se lasse point de faire rechercher Arlette ; il la lui faut, ou plutôt elle désire autant qu'elle peut désirer cette fameuse fleur de résurrection dont la cour ne cesse de s'entretenir.

(A suivre.)